

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n° 2024/11

BUDGET RECTIFICATIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre, à neuf heures trente au siège à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel/visio-conférence, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant participé au vote

Clément BAILLY ; Didier BARJOT ; Pierre BELBENOIT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Xavier CELLARD DU SORDET ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Emmanuel DUBOIS ; Sylvain DUVAL ; Nicolas GARNERONE ; Karine GAUFFRENET ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Frédérique LECOMTE ; Stéphanie LOUAULT ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; François-Xavier NAULOT ; Florence PICHOL ; Sylvie SIDOU ; Stéphane TURPIN ; Yann PICARD.

Membres titulaires n'ayant pas participé au vote

Anthony BALOUZET ; Alain GENET ; Kouider HAFID ; Frédérique RADE ; Pascal LEROUX ; Laurence DERBECQ ; Nicolas PLANTIER ; Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT ; Sylvie RAMISSE ; Sophie GRCEVIC

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	33	23
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
17	12	

ASSEMBLEE GENERALE

22 novembre 2024 – Auxerre

Mandature 2022- 2026

DELIBERATION n° 2024 / 11

22 novembre 2024



CCI YONNE

DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget rectificatif 2024,

CONSIDERANT le montant du budget rectificatif 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 25 octobre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 4 novembre 2024.

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, du 22 novembre à échéance du 27 novembre à 18H00,

VOTE ET APPROUVE le budget rectificatif 2024 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre	1 686 000 €
• Total du compte de résultat	6 225 250 €
• Résultat comptable	- 323 250 €
• Capacité d'autofinancement	108 750 €
• Résultat budgétaire	908 500 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	2 116 735€

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIVIT :

POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------------	--------------------	------------------------

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE

